



2014-2020

Erasmus+



ACTION CLÉ 1

MOBILITÉ DES INDIVIDUS

- + mobilité des apprenants et du personnel :
 - + formations continues
 - + missions d'enseignement
 - + mobilités d'études
 - + mobilités de stage
 - + mobilités des animateurs de jeunes
 - + échanges de jeunes
- + masters communs Erasmus Mundus
- + garantie de prêt pour masters Erasmus+



ACTION CLÉ 2

COOPÉRATION EN MATIÈRE D'INNOVATION ET D'ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES

- + partenariats stratégiques
- + alliances de la connaissance et Universités européennes
- + alliances sectorielles pour les compétences
- + projets de renforcement des capacités
- + eTwinning, EPALe et le portail de la jeunesse européenne



ACTION CLÉ 3

SOUTIEN À LA RÉFORME DES POLITIQUES

- + connaissances dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- + initiatives en matière d'innovation
 - + soutien aux outils stratégiques européens
- + coopération avec les organisations internationales
 - + dialogue avec les parties prenantes et promotion du programme et des politiques
 - + projets de dialogue pour la jeunesse



SPORT

PROJETS DE COLLABORATION AU NIVEAU ORGANISATIONNEL

- + projets de collaboration dans le domaine du sport
- + manifestations sportives à but non lucratif



ACTIVITÉS JEAN MONNET

INTERNATIONALISATION ET EXCELLENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- + projets soutenant les modules académiques, les chaires, les centres d'excellence
- + soutien à l'organisation de débats, d'études et de conférences concernant l'Union européenne

Anefore

est l'Agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes européens dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse auxquels le gouvernement luxembourgeois adhère.

Anefore est responsable de l'implémentation du programme **Erasmus+** (y inclus ECVET et Eurodesk) et du Corps européen de solidarité au Luxembourg.

Anefore est également

- + Bureau d'assistance **eTwinning**
- + Centre national **Europass**
- + Centre national **Euroguidance**
- + Unité nationale du réseau **Eurydice**
- + Correspondant national du réseau **Youth Wiki**.

Les missions de Anefore sont

- + de promouvoir le programme Erasmus+ (y inclus ECVET et Eurodesk), le Corps européen de solidarité et les initiatives eTwinning, Europass, Euroguidance, Eurydice et Youth Wiki au Luxembourg
- + d'organiser les appels à propositions et la sélection des projets
- + d'offrir conseil et assistance technique
- + de gérer et de suivre les projets, viser la qualité
- + de valoriser, de diffuser les résultats et les bonnes pratiques de projets
- + de développer un environnement favorable à l'atteinte des objectifs nationaux et européens en matière d'éducation, de formation et de jeunesse
- + d'expertiser et de générer des connaissances.



Erasmus+

pour l'enseignement scolaire

vise à améliorer la qualité de l'enseignement
et de l'apprentissage dans toute l'Europe,
du niveau fondamental au secondaire.

Les personnes qui travaillent dans le secteur de l'enseignement scolaire peuvent participer à des **activités de formation** ou à des projets visant l'**échange de bonnes pratiques** ou l'**élaboration de matériel didactique** innovant.

Les professionnels du secteur de l'enseignement scolaire ont ainsi la possibilité :

- + de développer leurs compétences professionnelles
- + de collaborer avec des partenaires et collègues d'autres pays européens
- + d'établir des liens avec le monde extérieur à l'école et avec des organisations d'autres secteurs de l'éducation et de la formation.

Action clé 1 :

Mobilité des individus

Les projets de mobilité permettent à un établissement scolaire ou à une organisation coordinatrice d'un consortium national de mobilité d'offrir aux enseignants et autres membres du personnel éducatif l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences.

Les activités soutenues sont :

- + les **missions d'enseignement** dans un établissement scolaire partenaire à l'étranger
- + les **cours structurés** ou **événements de formation à l'étranger**
- + les **périodes d'observation en situation de travail** dans une école partenaire ou une autre organisation pertinente active dans le domaine de l'enseignement scolaire.

Les activités doivent **s'inscrire dans une stratégie à long terme** de développement et de modernisation des établissements scolaires et correspondre à des besoins de formation du personnel clairement définis.

L'organisation d'envoi garantit la reconnaissance des acquis d'apprentissage des participants et veille à la diffusion des résultats auprès d'autres parties prenantes.

Les projets de mobilité

- + ont une durée de **1 à 2 ans**
- + peuvent inclure une ou plusieurs mobilités de **2 jours à 2 mois** (hors voyage)
- + impliquent une organisation d'envoi et au moins une organisation d'accueil à l'étranger
- + peuvent être soumis par un établissement scolaire ou une organisation coordinatrice d'un consortium national de mobilité

Action clé 2:

Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

Les partenariats stratégiques visent à soutenir des pratiques innovantes et à promouvoir des initiatives communes de coopération, d'apprentissage et d'échanges d'expérience au niveau européen.

L'action clé 2 soutient :

- + les **partenariats stratégiques pour l'innovation**, visant l'élaboration, la dissémination et l'exploitation de nouvelles méthodes ou de produits innovants
- + les **partenariats stratégiques pour l'échange de bonnes pratiques**, visant à développer ou renforcer des réseaux et à partager et confronter des idées, des pratiques et des méthodes
- + les **partenariats pour des échanges scolaires**, offrant aux établissements d'enseignement des possibilités de mobilité pour élèves et membres du personnel, de manière à élargir la dimension européenne de ces structures et renforcer leur capacité de coopération transfrontalière et leur aptitude à faire face à de nouveaux défis.

Pour bénéficier d'un financement, les partenariats stratégiques doivent cibler soit au moins une des **priorités horizontales** du programme Erasmus+, soit au moins une des **priorités sectorielles** définies pour l'enseignement scolaire, à savoir :

- + renforcer le **profil des métiers de l'enseignement**
- + remédier aux lacunes en matière d'acquisition des **compétences de base des jeunes**
- + lutter contre le **décrochage scolaire** et les problèmes rencontrés par les **élèves défavorisés**
- + améliorer la **qualité de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance**.

Un projet peut inclure des activités très variées, par exemple :

- + l'élaboration de programmes, de cours, de méthodes et d'outils pédagogiques ou de modules communs
- + la collaboration et le travail en réseau
- + des activités de formation, d'apprentissage ou d'enseignement
- + des échanges de groupes d'élèves, des mobilités à long terme d'élèves ou des mobilités mixtes associant mobilité virtuelle et mobilité physique.

Les partenariats stratégiques

- + peuvent avoir une durée de **12 à 36 mois**
- + doivent impliquer au moins **3 partenaires de 3 pays**
- + sont ouverts à tous types d'organisations du secteur de l'enseignement scolaire ou d'autres secteurs pertinents par rapport aux objectifs visés
- + peuvent recevoir une subvention européenne qui s'élève jusqu'à 450'000 € par projet, respectivement à 150'000 € par an

Les partenariats pour des échanges scolaires

- + peuvent avoir une durée de **12 à 24 mois** (*jusqu'à 36 mois pour les projets organisant des activités de mobilité de longue durée pour élèves*)
- + doivent comprendre **au moins deux** et au **maximum six** établissements scolaires
- + sont réservés aux établissements scolaires
- + peuvent recevoir un financement jusqu'à 16'500 € par an et par établissement participant

eTwinning

L'action **eTwinning** fait également partie des activités proposées aux établissements scolaires sous l'action clé 2 du programme Erasmus+.

eTwinning et Erasmus+

L'action eTwinning est complémentaire aux autres actions du programme Erasmus+ pour l'enseignement scolaire, notamment pour :

- + trouver des partenaires de projets ou des écoles d'accueil
- + collaborer avec les partenaires avant, pendant et après la réalisation d'un projet Erasmus+
- + combiner des activités de mobilité physique avec la coopération sur Internet via la plateforme eTwinning. Cette forme de mobilité mixte est particulièrement encouragée dans le cadre des partenariats pour échanges scolaires.

Les projets eTwinning offrent également une alternative aux établissements scolaires dont le projet Erasmus+ n'a pas été sélectionné. Grâce à l'action eTwinning, ces écoles peuvent continuer à coopérer, améliorer la qualité de leur prochaine candidature et donc augmenter leur chance de sélection lors d'un futur appel à propositions.

www.etwinning.net



Erasmus+

pour la formation professionnelle

visé à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) en Europe, à optimiser l'employabilité des citoyens et à augmenter la compétitivité de l'économie européenne.

Les **apprenants** et le **personnel de l'EFP** peuvent développer leurs compétences grâce à des **mobilités de stage ou de formation** à l'étranger.

Les **établissements** actifs dans l'EFP sont encouragés à collaborer avec d'autres organisations et les entreprises afin de renforcer les liens entre l'EFP et le monde du travail.

Action clé 1 :

Mobilité des individus

Les projets de mobilité permettent aux organisations actives dans la formation professionnelle d'offrir à leurs enseignants, formateurs et autres membres du personnel, ainsi qu'aux apprenants en formation professionnelle initiale et aux récents diplômés, l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences.

Les activités soutenues sont des mobilités pour les apprenants et des mobilités pour le personnel :

1) Les mobilités pour les apprenants sont des **périodes de stage** dans une entreprise ou un établissement d'EFP à l'étranger, avec période d'apprentissage en entreprise obligatoire.

Les mobilités des apprenants s'organisent dans un **cadre de qualité** préalablement convenu par les organisations d'envoi et d'accueil. Les **résultats d'apprentissage** sont formellement **reconnus et validés** au niveau institutionnel.

2) Les mobilités pour le personnel peuvent être :

- + des **missions d'enseignement** dans une organisation partenaire à l'étranger
- + des **activités de formation** à l'étranger, sous forme de **formation structurée** ou de **période d'observation** dans une entreprise ou une autre organisation pertinente.

Les mobilités du personnel doivent s'inscrire dans une **stratégie à long terme de développement** et de modernisation de l'établissement et correspondre à des besoins de formation du personnel clairement définis. L'établissement d'envoi garantit la reconnaissance des acquis d'apprentissage des participants et la diffusion des résultats auprès des autres membres du personnel.

Les projets de mobilité

- + ont une durée de **1 à 2 ans**
- + peuvent inclure une ou plusieurs mobilités du personnel de **2 jours à 2 mois** (hors voyage) et une ou plusieurs mobilités des apprenants de **2 semaines à 12 mois** (hors voyage)
- + impliquent une institution d'envoi et au moins une institution d'accueil à l'étranger

L'initiative **ErasmusPro** vise à renforcer la mobilité de longue durée à l'étranger (3 à 12 mois) pour les apprenants de l'EFP. Les stages de longue durée à l'étranger leur permettent de développer davantage de compétences professionnelles spécifiques et d'acquérir une connaissance encore plus approfondie de la langue, de la culture et de l'environnement de travail dans le pays d'accueil, ce qui renforce leur employabilité.

Les établissements détenteurs d'une **Charte de mobilité Erasmus+ pour la formation professionnelle** bénéficient d'une procédure simplifiée pour organiser des projets de mobilité. Un appel à candidatures pour l'obtention d'une telle charte est publié annuellement.

Action clé 2 :

Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

Les partenariats stratégiques visent à soutenir des pratiques innovantes et à promouvoir des initiatives communes de coopération, d'apprentissage et d'échanges d'expérience au niveau européen.

L'action clé 2 soutient :

- + **les partenariats stratégiques pour l'innovation**, visant p. ex. l'élaboration, la dissémination et l'exploitation de nouvelles méthodes ou de produits innovants
- + **les partenariats stratégiques pour l'échange de bonnes pratiques**, visant à développer ou renforcer des réseaux et à partager et confronter des idées, des pratiques et des méthodes.

Pour bénéficier d'un financement, les partenariats stratégiques doivent répondre soit au moins à une des **priorités horizontales** du programme Erasmus+, soit au moins à une des **priorités sectorielles** définies pour l'EFPP, à savoir :

- + soutenir la création et la mise en œuvre de **stratégies d'internationalisation** dans l'EFPP
- + promouvoir toutes les formes d'**apprentissage en milieu professionnel**
- + développer des **mécanismes d'assurance qualité** dans l'EFPP
- + continuer à renforcer les **compétences clés** dans les programmes d'EFPP en permettant d'acquérir ou de développer ces compétences via la formation professionnelle initiale et continue
- + améliorer **l'orientation et l'accès** de tous à l'EFPP et aux qualifications dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, et faciliter la **validation des apprentissages** formels, informels ou non formels
- + soutenir l'adoption d'**approches innovantes** et des **technologies numériques** d'enseignement et d'apprentissage
- + instaurer des approches systématiques et mettre en place des possibilités pour le **développement professionnel** initial et continu des **enseignants**
- + établir et/ou développer davantage les **organisations nationales de concours de compétences**, aux niveaux régional et sectoriel, comme moyens d'augmenter l'attractivité et l'excellence dans l'EFPP.

Un projet de partenariat stratégique peut inclure des activités très variées, par exemple :

- + l'élaboration de programmes, de cours, de méthodes et d'outils pédagogiques ou de modules communs
- + la collaboration et le travail en réseau
- + des activités de formation, d'apprentissage ou d'enseignement
- + des mobilités mixtes d'apprenants, associant mobilité virtuelle et mobilité physique.

Les projets de partenariats stratégiques

- + peuvent avoir une durée de **12 à 36 mois**
- + doivent impliquer au moins **3 partenaires de 3 différents pays**
- + sont ouverts à tous types d'organisations relevant du secteur de l'EFPP ou d'autres secteurs pertinents par rapport aux objectifs visés
- + peuvent recevoir une subvention européenne maximale de 450'000 € par projet, respectivement de 150'000 € par an

Les **alliances sectorielles** font également partie de l'action clé 2.

Les projets y relatifs doivent se rattacher à l'un des trois lots suivants :

- + alliances sectorielles pour les compétences chargées du **développement d'approches sectorielles** par le biais de « plate-formes d'excellence professionnelle » (lot 1)
- + alliances sectorielles pour les compétences chargées de la **conception et de l'offre d'EFPP** (lot 2)
- + alliances sectorielles pour les compétences chargées de la mise en œuvre d'une **nouvelle approche stratégique** de la coopération sectorielle en matière de compétences (lot 3).

Les alliances sectorielles

- + peuvent avoir une durée soit de **2 ans** (lot 1), soit de **2 ou 3 ans** (lot 2), soit de **4 ans** (lot 3)
- + doivent couvrir soit au moins **4 pays participant au programme** en incluant au moins **8 partenaires à part entière** (lots 1 et 2), soit au moins **8 pays participant au programme** en incluant au moins **12 partenaires à part entière** (lot 3)
- + peuvent recevoir une subvention européenne qui s'élève jusqu'à 1'000'000 € par projet des lots 1 et 2, respectivement jusqu'à 4'000'000 € par projet du lot 3

Erasmus+

pour l'enseignement supérieur

Le programme vise à contribuer à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur caractérisé par l'excellence, la cohérence des systèmes d'enseignement et la transparence des compétences et certifications à travers toute l'Union européenne. L'objectif est la modernisation et l'amélioration de l'enseignement supérieur en Europe et dans le monde entier.

Les **étudiants** et le **personnel** des établissements d'enseignement supérieur (EES) peuvent développer leurs compétences et améliorer leurs perspectives d'emploi grâce à des **mobilités** à l'étranger.

Les **EES** sont encouragés à partager de bonnes pratiques avec d'autres universités et avec le monde de l'entreprise. Au niveau international, le programme permet la **coopération des EES avec les pays partenaires du monde entier**.

Les EES des pays participant au programme doivent être titulaires de la **Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur** avant de pouvoir s'engager dans un projet Erasmus+.

Action clé 1 :

Mobilité des individus

Les projets de mobilité permettent aux EES d'offrir à leurs professeurs, formateurs et autres membres du personnel, ainsi qu'aux étudiants et récents diplômés, l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences à l'étranger.

Les activités soutenues sont des mobilités pour les étudiants et des mobilités pour le personnel :

1) Les mobilités pour les étudiants peuvent être :

- + des **mobilités d'études** au sein d'un EES partenaire à l'étranger
- + des **mobilités de stage** dans une entreprise ou un autre lieu de travail à l'étranger.

Une période d'études à l'étranger peut également inclure une période de stage. La période d'études à l'étranger doit faire partie du programme d'études de l'étudiant, ce qui est également conseillé pour les mobilités de stage. La durée maximale de mobilité par étudiant est de 12 mois par cycle d'études. Les mobilités s'organisent dans un **cadre de qualité** garanti par la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) et par des accords interinstitutionnels préalablement convenus entre EES d'envoi et d'accueil, et **les résultats d'apprentissage** sont formellement **reconnus et validés** au niveau institutionnel grâce au système ECTS.

2) Les mobilités pour le personnel peuvent être :

- + des **missions d'enseignement** dans un EES partenaire à l'étranger
- + des **activités de formation** à l'étranger, sous **forme de formation structurée** ou de **période d'observation** dans un EES partenaire ou une autre organisation pertinente.

Les mobilités du personnel doivent **s'inscrire dans une stratégie à long terme** de développement et de modernisation de l'EES et correspondre à des besoins de formation du personnel clairement définis. L'établissement d'envoi garantit la reconnaissance des acquis d'apprentissage des participants et la diffusion des résultats au sein de l'EES.

Les projets de mobilité

- + ont une durée de **16 ou 24 mois** pour les projets de mobilité entre pays participant au programme et de **24 ou 36 mois** pour les projets de mobilité entre pays participant au programme et pays partenaires
- + peuvent inclure une ou plusieurs mobilités du personnel de **2 jours à 2 mois** (hors voyage); une ou plusieurs mobilités des étudiants de **2 mois à 12 mois (mobilités de stage)** ou de **3 mois à 12 mois (mobilités d'études)**
- + impliquent un EES d'envoi et au moins une institution d'accueil à l'étranger

L'action clé 1 propose également :

- + Les **Masters communs Erasmus Mundus** : programmes intégrés d'études internationales de haut niveau dispensés par des consortiums d'EES qui octroient des bourses aux meilleurs étudiants de master du monde entier pour toute la durée de leur programme.
- + Les **prêts pour Master Erasmus+** (pour étudiants des pays participant au programme) : garantie bancaire facilitant l'obtention d'un prêt bancaire personnel pour financer le séjour à l'étranger pendant toute la durée du master.

Action clé 2 :

Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

Les partenariats stratégiques visent à soutenir des pratiques innovantes et à promouvoir des initiatives communes de coopération, d'apprentissage et d'échanges d'expérience au niveau européen.

Pour bénéficier d'un financement, les partenariats stratégiques doivent répondre soit au moins à une des **priorités horizontales** du programme Erasmus+, soit au moins à une des **priorités sectorielles** définies pour l'enseignement supérieur, à savoir :

- + **améliorer les niveaux d'études, la qualité et la pertinence** de l'enseignement supérieur, renforcer la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale, activer le « triangle de la connaissance » (recherche, éducation et innovation), y compris par des coopérations interdisciplinaires et améliorer la gouvernance et le financement
- + **soutenir l'ouverture de l'éducation** en promouvant l'élaboration de nouveaux modes d'enseignement, en exploitant et intégrant de nouvelles technologies d'apprentissage et d'enseignement.

Un projet de partenariat stratégique peut inclure une grande variété d'activités, par exemple :

- + l'élaboration de programmes, cours, méthodes et outils pédagogiques ou modules communs
- + la collaboration et travail en réseau
- + des activités de formation, d'apprentissage ou d'enseignement
- + des mobilités mixtes d'apprenants, associant mobilité virtuelle et mobilité physique
- + des programmes d'études intensifs pour étudiants d'EES, avec du personnel enseignant d'EES et d'autres experts pertinents.

Les projets de partenariats stratégiques

- + peuvent avoir une durée de **24 à 36 mois**
- + doivent impliquer au moins **3 partenaires de 3 différents pays**
- + sont ouverts à tous types d'organisations relevant du secteur de l'enseignement supérieur ou d'autres secteurs pertinents par rapport aux objectifs visés
- + peuvent recevoir une subvention européenne qui s'élève jusqu'à 450'000 € par projet, respectivement à 150'000 € par an

L'action clé 2 propose également :

1) Les **alliances de la connaissance**, projets transnationaux structurés, interconnectant l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise en vue d'élaborer des résultats et produits bénéfiques à toutes les parties. À partir de 2021, les projets des « Universités européennes » s'ouvriront à tous les EES en possession d'une ECHE, consistant en des réseaux d'universités déjà existantes qui permettront de renforcer la coopération transnationale grâce à des stratégies institutionnelles à long terme. Des projets pilotes sont entamés en 2019 et 2020.

Les alliances de la connaissance

- + peuvent avoir une durée de **2 ou 3 ans** (pour les Universités européennes **3 ans**)
- + doivent impliquer au moins **6 partenaires** (dont au moins 2 EES et 2 entreprises) **d'au moins 3 pays participant au programme Erasmus+**; les Universités européennes doivent impliquer au moins 3 EES d'au moins 3 pays programme
- + peuvent recevoir une subvention européenne qui s'élève jusqu'à 700'000 € pour un projet de 2 ans, respectivement à 1'000'000 € pour un projet de 3 ans ; la subvention maximale pour un projet d'une Université européenne est de 5'000'000 €

2) Les projets multilatéraux de **renforcement des capacités** dans le domaine de l'enseignement supérieur, visant à encourager les coopérations et partenariats qui auront un impact durable sur la modernisation et l'internationalisation des EES et systèmes d'enseignement supérieur dans les pays partenaires éligibles.

Les projets multilatéraux de renforcement des capacités

- + peuvent avoir une durée de **2 à 3 ans**
- + doivent impliquer au moins **3 EES d'au moins 3 pays participant au programme** et **2 EES par pays partenaire** concerné
- + peuvent recevoir une subvention européenne de 500'000 € jusqu'à 1'000'000 €



Erasmus+

pour l'éducation des adultes

visée à améliorer la qualité de l'offre de l'éducation des adultes en Europe et l'accès à la formation tout au long de la vie.

Les personnes qui travaillent dans le secteur de l'éducation des adultes peuvent participer à des **activités de formation** ou à des projets visant l'**échange de bonnes pratiques** ou l'élaboration de **méthodes innovantes** de validation, d'orientation ou de transmission d'apprentissages.

Les professionnels de l'éducation des adultes ont ainsi la possibilité

- + de développer leurs compétences professionnelles
- + de collaborer avec des partenaires et collègues d'autres pays européens
- + d'accroître les possibilités de formation tout au long de la vie pour les adultes et d'en faire la promotion.

Toutes les formes d'éducation et de formation des adultes sont concernées : formelles, informelles ou non formelles, dispensées par des institutions ou des organisations publiques ou privées.

Action clé 1 :

Mobilité des individus

Les projets de mobilité permettent aux organisations actives dans l'éducation des adultes d'offrir à leurs enseignants, formateurs et à d'autres membres du personnel l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences liées aux besoins de l'institution.

Les activités soutenues sont :

- + les **missions d'enseignement** dans une organisation partenaire à l'étranger
- + les **activités de formation** à l'étranger, sous forme de **formation structurée** ou de **période d'observation** dans une institution partenaire active dans l'éducation des adultes ou une autre organisation pertinente.

Les activités doivent **s'inscrire dans une stratégie à long terme** de développement et de modernisation de l'organisation et correspondre à des besoins de formation du personnel clairement définis.

L'établissement d'envoi garantit la reconnaissance des acquis d'apprentissage des participants et veille à la diffusion des résultats auprès des autres membres du personnel.

Les projets de mobilité

- + ont une durée de **1 à 2 ans**
- + peuvent inclure une ou plusieurs mobilités de **2 jours à 2 mois** (hors voyage)
- + impliquent une institution d'envoi et au moins une institution d'accueil à l'étranger

Action clé 2 :

Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

Les partenariats stratégiques visent à soutenir des pratiques innovantes et à promouvoir des initiatives communes de coopération, d'apprentissage et d'échanges d'expérience au niveau européen.

L'action clé 2 soutient :

- + les **partenariats stratégiques pour l'innovation**, visant p. ex. l'élaboration, la dissémination et l'exploitation de nouvelles méthodes ou de produits innovants
- + les **partenariats stratégiques pour l'échange de bonnes pratiques**, visant à développer ou renforcer des réseaux et à partager et confronter des idées, des pratiques et des méthodes.

Pour bénéficier d'un financement, les partenariats stratégiques doivent répondre soit au moins à une des **priorités horizontales** du programme Erasmus+, soit au moins à une des **priorités sectorielles** définies pour l'éducation des adultes, à savoir :

- + améliorer et élargir **l'offre de possibilités d'apprentissage de haute qualité** adaptées aux besoins des apprenants adultes
- + étendre les **compétences des formateurs**, en particulier en vue de l'utilisation efficace des TIC
- + soutenir la création et l'accès aux **parcours de renforcement de compétences** en mettant à disposition des offres d'identification des compétences et d'apprentissage adaptées aux besoins individuels d'apprentissage
- + augmenter la demande et l'intérêt des **stratégies d'information, d'orientation et de motivation** encourageant les adultes peu qualifiés ou compétents à développer les compétences de base
- + élaborer des **mécanismes de suivi de l'efficacité** des politiques et des progrès dans le domaine de l'éducation et la formation des adultes.

Un projet de partenariat stratégique peut inclure des activités très variées, par exemple :

- + l'élaboration de programmes, de cours, de méthodes et d'outils pédagogiques ou de modules communs
- + la collaboration et le travail en réseau
- + des activités de formation, d'apprentissage ou d'enseignement
- + des mobilités mixtes d'apprenants adultes, associant mobilité virtuelle et mobilité physique.

Les projets de partenariats stratégiques

- + peuvent avoir une durée de **12 à 36 mois**
- + doivent impliquer au moins **3 partenaires de 3 différents pays**
- + sont ouverts à tous types d'organisations relevant du secteur de l'éducation des adultes ou d'autres secteurs pertinents par rapport aux objectifs visés
- + peuvent recevoir une subvention européenne maximale de 450'000 € par projet, respectivement de 150'000 € par an

EPALE, la plate-forme européenne pour l'éducation des adultes, fait également partie de l'action clé 2 du programme Erasmus+.

EPALE est une **communauté multilingue** rassemblant tous professionnels de l'éducation des adultes en Europe. EPALE encourage la coopération des acteurs de l'éducation des adultes en Europe, leur permet de trouver des partenaires de projets Erasmus+ et de s'informer sur des **offres de formations** et des **conférences** concernant le secteur de l'éducation des adultes.

<https://ec.europa.eu/epale/fr>



Erasmus+

pour le secteur de la jeunesse

Le programme vise à améliorer les compétences et l'employabilité des jeunes, à favoriser le partage des pratiques et les coopérations entre professionnels, ainsi qu'à soutenir les réformes du secteur jeunesse en Europe.

Les actions proposées par le programme s'adressent principalement aux **jeunes** et aux **organisations et acteurs** qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse.

Le programme contribue au financement de plusieurs types d'activités :

- + projets de mobilité individuelle des jeunes et des personnes actives dans le domaine de la jeunesse
- + projets de coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques
- + actions qui soutiennent les réformes des politiques de jeunesse.

Action clé 1 :

Mobilité des jeunes et des animateurs de jeunes

Les projets de mobilité permettent aux jeunes et aux animateurs de jeunes d'acquérir de nouvelles compétences.

Les activités soutenues sont les échanges de jeunes et les mobilités des animateurs de jeunes.

1) **Les échanges de jeunes** permettent à des **groupes de jeunes** d'au moins deux pays de **se rencontrer** et de **vivre ensemble** pour une durée maximale de 21 jours. Les participants ont ainsi la possibilité de **découvrir de nouvelles cultures** et de **développer leurs compétences** par le biais de l'éducation non-formelle. Pendant l'échange, les jeunes sont encadrés par des chefs de groupe.

Les échanges de jeunes

- + ont une durée de **5 à 21 jours**
- + s'adressent aux jeunes entre 13 et 30 ans (les chefs de groupe doivent être âgés d'au moins 18 ans)
- + sont réalisés dans le pays d'une organisation participante
- + doivent rassembler un nombre minimal de 16 et maximal de 60 participants (hors chefs de groupe) et au moins 4 participants par groupe national

2) Les mobilités des animateurs de jeunes ont pour but de **soutenir le développement professionnel** des personnes qui travaillent dans le secteur de la jeunesse. Les rencontres peuvent prendre la forme de **séminaires internationaux, de formations, d'évènements de mise en contact ou de visites d'observation de travail**. Les activités sont mises en place par des organisations engagées dans le projet. La participation des animateurs de jeunes à ces activités doit contribuer au **renforcement des capacités** de leur organisation et avoir une réelle incidence sur leur travail quotidien avec les jeunes.

Les projets de mobilité

- + ont une durée de **2 jours consécutifs à 2 mois**
- + peuvent impliquer jusqu'à 50 participants dans chaque activité (formateurs inclus)
- + n'imposent aucune limite d'âge aux participants
- + doivent se réaliser dans le pays de l'une des organisations participant au projet

Action clé 2 :

Coopération en matière d'innovation
et d'échange de bonnes pratiques

Les partenariats stratégiques visent à soutenir des pratiques innovantes et à promouvoir des initiatives communes de coopération, d'apprentissage et d'échanges d'expérience au niveau européen.

L'action clé 2 soutient :

- + les **partenariats stratégiques pour l'innovation**, visant p. ex. à l'élaboration, la dissémination et l'exploitation de nouvelles méthodes ou de produits innovants
- + les **partenariats stratégiques pour l'échange de bonnes pratiques**, visant à développer ou renforcer des réseaux et à partager des idées, des pratiques et des méthodes.
 - + Les partenariats stratégiques pour l'échange de bonnes pratiques peuvent être réalisés sous la forme d'une **initiative transnationale** dans le domaine de la jeunesse. Ce type de partenariat vise à encourager l'engagement social et l'esprit d'initiative chez les jeunes. Il est organisé et exécuté par les jeunes eux-mêmes.

Pour être financés, les projets doivent répondre à au moins une des **priorités horizontales du programme Erasmus+** ou à au moins une **des priorités sectorielles** définies pour le secteur de la jeunesse, à savoir :

- + promouvoir la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation socio-éducative
- + promouvoir des projets qui engagent, connectent et renforcent les jeunes
- + promouvoir auprès des jeunes la formation à l'esprit d'entreprise, l'entrepreneuriat social et les activités à but non lucratif.

Un projet de partenariat stratégique peut inclure des activités très variées, par exemple :

- + l'élaboration de programmes, de cours, de méthodes et d'outils pédagogiques ou de modules communs
- + la collaboration et le travail en réseau
- + la collaboration avec les autorités régionales afin de promouvoir le développement de l'éducation et de l'animation socio-éducative
- + des activités de formation de professionnels en matière d'égalité, d'inclusion et de diversité
- + des activités promouvant la validation des compétences formelles et non-formelles
- + des activités au bénéfice de l'intégration de réfugiés et de demandeurs d'asile
- + des mobilités mixtes de jeunes, associant la mobilité virtuelle et la mobilité physique.

Les projets de partenariats stratégiques

- + peuvent avoir une durée de **6 à 36 mois**
- + doivent impliquer au moins **2 partenaires** de **2 différents pays participant au programme Erasmus+**
- + sont ouverts à tout type d'organisation du secteur de la jeunesse ou d'autres secteurs pertinents par rapport aux objectifs visés
- + peuvent recevoir une subvention européenne qui s'élève jusqu'à 450'000 € par projet, respectivement à 150'000 € par an

Action clé 3 :

Projets de dialogue pour la jeunesse

Cette action favorise la **participation active des jeunes à la vie démocratique** et encourage le **débat autour des thèmes définis par le dialogue structuré et par la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse**. Les discussions ont lieu **entre les jeunes et les décideurs politiques** (les responsables politiques, les experts de la jeunesse et les représentants des autorités publiques en charge de la jeunesse). Les projets de dialogue pour la jeunesse peuvent prendre la forme de **réunions**, de **conférences**, de **consultations** ou de **manifestations**. L'un des résultats concrets de ces activités est la possibilité, pour les jeunes, de **faire entendre leur voix** (en formulant des positions, des propositions et des recommandations) sur la manière dont les politiques pour la jeunesse devraient être élaborées et mises en œuvre en Europe.

Les réunions nationales

- + doivent impliquer au moins une organisation issue d'un pays membre du programme Erasmus+
- + s'adressent aux jeunes entre 13 et 30 ans
- + doivent avoir lieu dans le pays de l'organisation candidate
- + doivent avoir un nombre minimal de 30 participants

Les réunions transnationales/internationales

- + doivent impliquer au moins deux organisations participantes issues d'au moins deux pays différents, dont au moins un pays membre du programme Erasmus+
- + doivent avoir lieu dans n'importe quel des pays participant au programme impliqués dans l'activité
- + s'adressent aux jeunes entre 13 et 30 ans
- + doivent avoir un nombre minimal de 30 participants



**CORPS
EUROPÉEN
DE SOLIDARITÉ**

Le corps européen de solidarité vise à améliorer les compétences et l'employabilité des jeunes et à promouvoir la solidarité dans toute l'Europe. Le programme s'adresse à des jeunes qui souhaitent construire une société plus inclusive en venant en aide aux plus vulnérables et en relevant des défis sociétaux.

Le programme concerne les **jeunes de 18 à 30 ans** qui désirent apporter leur contribution à une société plus ouverte à tous. Il participe au financement de **projets individuels ou collectifs de volontariat, de stage ou d'emploi**, au Luxembourg ou à l'étranger.

Volontariat

Les activités du Corps européen de solidarité donnent aux jeunes de 18 à 30 ans l'occasion d'exprimer leur engagement personnel par un service volontaire non rémunéré et à temps plein dans un autre pays ou dans leur pays de résidence.

Les jeunes volontaires ont ainsi la possibilité de participer au travail quotidien d'une organisation œuvrant, par exemple, dans le domaine de la protection de l'environnement ou de l'inclusion sociale, où ils pourront développer leurs compétences et s'engager dans l'intérêt de la communauté locale.

Les projets de volontariat peuvent inclure des activités nationales ou transnationales de solidarité, en individuel ou en équipe.

Les projets de volontariat **transnationaux** impliquent au moins deux organisations participantes (organisations d'envoi et d'accueil) issues de différents pays. Les activités **nationales** de volontariat peuvent être réalisées par une seule organisation.

La participation à une activité de volontariat doit être gratuite pour les volontaires, à l'exception d'une éventuelle participation propre à des frais de voyage.

Les activités du volontariat individuel

- + ont lieu à l'étranger ou dans le pays de résidence du volontaire
- + doivent impliquer au moins deux organisations participantes (d'envoi et d'accueil) issues de différents pays (à l'exception des projets nationaux)
- + ont une durée de **2 à 12 mois** (sauf pour le **volontariat pour jeunes défavorisés**, dont la durée minimale est de **2 semaines**)
- + sont réalisées à temps plein (30-38 heures par semaine)
- + s'adressent aux jeunes entre 18 et 30 ans inscrits au Corps européen de solidarité

Le cofinancement par le programme est lié à la condition que toute organisation participante détienne une accréditation Erasmus+, respectivement un « Label de qualité » et un agrément national.

Les équipes de volontaires

- + sont des groupes de minimum 10 et maximum 40 jeunes, dont au moins un quart provient de l'étranger
- + doivent impliquer au moins deux organisations participantes (d'envoi et d'accueil) issues de différents pays
- + leurs membres sont des jeunes entre 18 et 30 ans enregistrés au Corps européen de solidarité
- + les activités ont lieu à l'étranger ou dans le pays de résidence des volontaires, visent prioritairement les jeunes défavorisés et ont une durée de **2 semaines à 2 mois**

Stages et emplois

Le volet professionnel du Corps européen de solidarité consiste à aider des jeunes qui ont entre 18 et 30 ans et qui sont inscrits au Corps européen de solidarité, à trouver un emploi ou un stage dans un pays membre de l'Union européenne. Le programme vise à promouvoir l'employabilité des jeunes et à faciliter leur intégration sur le marché du travail.

Grâce aux activités soutenues, les jeunes ont la possibilité de gagner une expérience professionnelle et d'acquérir de nouvelles compétences de travail dans le domaine solidaire. Le programme prévoit que les participants sont rémunérés par leur patron conformément à la législation nationale et qu'ils reçoivent un soutien financier de la part du Corps européen de solidarité.

Les stages et emplois

- + l'employeur peut être tout type d'organisation active dans un secteur pertinent par rapport aux objectifs visés
- + toute organisation ou entreprise participante doit être détentrice d'un « Label de qualité »
- + les stages et emplois peuvent avoir lieu dans le pays de résidence des participants ou dans un autre pays de l'Union européenne
- + ils s'adressent aux jeunes entre 18 et 30 ans qui sont inscrits au Corps européen de solidarité

Emplois

- + ils peuvent avoir une durée de **3 à 12 mois**
- + les contrats de travail doivent être conformes aux dispositions nationales

Stages

- + ils peuvent avoir une durée de **2 à 6 mois** (exceptionnellement une prolongation **jusqu'à 12 mois** peut être accordée)
- + les conventions de stage doivent être conformes aux dispositions nationales

Projets de solidarité

Les projets de solidarité permettent à des groupes d'au moins 5 jeunes, inscrits au Corps européen de solidarité, d'organiser et mettre en œuvre des projets de solidarité innovateurs dans leur pays. Ces projets doivent avoir un rapport direct avec les valeurs du Corps européen de solidarité et inclure une dimension européenne.

Par le biais des projets de solidarité, les jeunes ont l'opportunité d'aborder des défis clés qui se posent dans la société. Ils sont encouragés à exprimer leur solidarité, à s'engager au sein de leur communauté locale et à développer leur sens de l'entrepreneuriat.

Les projets de solidarité

- + ont une durée de **2 à 12 mois**
- + peuvent être soumis par des groupes d'au moins 5 jeunes entre 18 et 30 ans, tous inscrits au Corps européen de solidarité ou par une organisation qui soumet un projet en leur nom
- + les activités des projets ont lieu dans le pays de résidence des participants
- + les participants ont droit à l'assistance d'un coach pour la mise en œuvre du projet



L'action eTwinning encourage la coopération scolaire en Europe au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) et offre à ses membres de nombreuses opportunités de réseautage et de développement professionnel.

eTwinning s'adresse aux **établissements scolaires**, de tous niveaux et types d'enseignement, aux **enseignants** de toutes disciplines, aux **chefs d'établissements** et au **personnel éducatif non enseignant**.

La **plateforme multilingue eTwinning** constitue le point de rencontre et l'espace de travail central de l'action. Les membres inscrits ont la possibilité :

- + de créer ou de rejoindre des **projets eTwinning** européens ou nationaux ;
- + d'entrer en contact avec des enseignants et des écoles d'autres pays européens ;
- + de participer à des **groupes de discussions thématiques** ou à des séances de **formation en ligne** ;
- + de participer gratuitement à des événements **eTwinning** organisés tout au long de l'année dans différents pays européens, notamment :
 - + aux **ateliers européens de développement professionnel** ;
 - + aux **séminaires de contact** ;
 - + à la **conférence annuelle** eTwinning.

Comment participer?

L'inscription sur le portail européen – www.etwinning.net – donne accès à un **espace de travail personnalisé** et aux **outils** de la plateforme eTwinning.

L'enregistrement d'un projet ouvre un espace virtuel sécurisé, le **Twinspace**, qui permet de gérer un projet, de partager des fichiers (textes, images, clips vidéo, présentations, etc.) et de communiquer avec les partenaires (par chat, visioconférence, messagerie interne ou via un forum). Le Twinspace peut également être rendu accessible aux élèves, à d'autres partenaires ou à des visiteurs (parents, inspecteurs ou chefs d'établissements).

eTwinning et Erasmus+

L'action eTwinning est complémentaire aux autres actions du programme Erasmus+ pour l'enseignement scolaire. Elle s'intègre aussi bien dans les projets de mobilité (action clé 1) que dans les partenariats stratégiques (action clé 2), par exemple pour trouver des partenaires, préparer une candidature, gérer un projet ou en améliorer l'impact.

Les projets eTwinning sont également une opportunité pour les écoles dont la candidature Erasmus+ n'a pas été sélectionnée pour un financement. Les enseignants peuvent ainsi continuer à collaborer et développer leur idée de projet afin d'améliorer la qualité de leur candidature et augmenter les chances de sélection de leur projet à l'occasion d'un prochain appel à candidatures du programme Erasmus+.



ECVET, le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels

ECVET (**E**uropean **C**redit **S**ystem for **V**ocational **E**ducation and **T**raining) est un des outils de transparence européens qui favorisent la mobilité et facilitent la reconnaissance des résultats d'apprentissage.

Le système ECVET renforce la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels.

Il propose un cadre pour l'évaluation, la validation et la reconnaissance des acquis d'apprentissage, afin de :

- + faciliter le transfert, la reconnaissance et l'accumulation des acquis d'apprentissage évalués
- + soutenir la mobilité des apprenants à l'intérieur d'un pays et d'un pays à l'autre
- + permettre aux apprenants de construire des parcours d'apprentissage flexibles.

Comment fonctionne le système ECVET ?

Grâce au cadre de crédits d'apprentissage ECVET, les résultats d'apprentissage individuels qu'un apprenant a obtenus au cours d'une période de mobilité nationale, internationale ou régionale, peuvent être reconnus. Le système ECVET se fonde en effet sur un langage commun : celui des **acquis d'apprentissage**.

Ce dénominateur commun permet de **transposer de façon lisible** l'immense diversité de programmes d'enseignement et de formation professionnels et la multiplicité des systèmes de certification existant en Europe. En conséquence, les acquis d'apprentissage peuvent être identifiés facilement et valorisés au-delà des frontières nationales.

Ainsi, le système ECVET **stimule les échanges et accroît la confiance mutuelle** entre les prestataires d'enseignement et de formation professionnels à travers toute l'Europe.

Pourquoi utiliser le système ECVET ?

- + Les périodes de mobilité peuvent être conçues avec plus de précision par rapport aux acquis d'apprentissage à réaliser.
- + Les lignes directrices permettent de planifier les mobilités.
- + Des partenariats durables peuvent être établis par le biais d'accords de partenariat.
- + Chaque partenaire comprend mieux le système de l'autre et peut donc construire des périodes de mobilité de qualité.
- + Les apprenants gagnent du temps : ils ne doivent pas repasser par une évaluation quand ils reviennent dans leur environnement d'apprentissage d'origine ; leur évaluation est réalisée dans l'organisation d'accueil, puis vérifiée et validée par l'établissement d'envoi.
- + Les apprenants se rendent compte des bénéfices de la mobilité.
- + Le futur employeur sait valoriser une expérience de mobilité dont il comprend les avantages.

Même s'il n'offre pas la réponse à tous les problèmes qui se posent, le système **ECVET** est un outil appréciable pour soutenir les périodes de mobilité, aider l'apprenant à réaliser les objectifs d'apprentissage pendant sa période de mobilité et pour faire reconnaître les acquis obtenus.



Europass est un portefeuille de compétences reconnu et utilisé en Europe pour exprimer de manière cohérente et comparable toutes les compétences et qualifications d'une personne, indépendamment du pays où elles ont été acquises.

EUROPASS se compose de 5 documents :

Deux sont téléchargeables par toute personne sur le site européen Europass :

- + Le **CV Europass** présentant les compétences et qualifications acquises
- + Le **passport de langues**, outil d'auto-évaluation des compétences linguistiques.

Trois autres sont délivrés par les autorités compétentes en matière d'enseignement et de formation :

- + **Europass Mobilité** décrit les acquis d'apprentissage résultant de mobilités européennes d'études ou de stage en entreprise.

Sur demande de l'établissement d'envoi (lycée, école, université, association, centre de formation), Anefore, en tant que Centre national Europass au Luxembourg, délivre les certificats Europass Mobilité. Pour des mobilités d'apprentissage individuelles, Anefore peut faire fonction d'institution d'envoi, si les modalités du stage correspondent aux critères de qualité requis.

- + Le **supplément au certificat** est délivré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse aux élèves qui ont obtenu un diplôme professionnel.

Il complète le diplôme par des précisions sur le contenu de la formation (savoirs et compétences acquises, secteurs d'activité ou emplois accessibles, etc.) et sur la nature de la formation (modes d'accès à la certification, nom et statut de l'organisation certificatrice, niveau national ou international du diplôme, etc.).

- + Le **supplément au diplôme Europass** est délivré par les établissements d'enseignement supérieur. Il décrit en annexe du diplôme obtenu les savoirs et compétences acquis par son titulaire.

Renseignements supplémentaires : www.europass.lu

Centre national Europass, Anefore asbl

Tél. : 24 78 52 84

Courriel : europass@anefore.lu



eurodesk

Eurodesk est un réseau européen d'information sur la mobilité des jeunes en Europe.

Ce réseau a été créé en 1990 en tant qu'organisation européenne à but non lucratif. Il vise à sensibiliser les jeunes aux possibilités de mobilité en vue d'apprendre, d'échanger leurs expériences et de devenir des citoyens actifs. À ce jour, le réseau est présent dans 34 pays.

Eurodesk s'adresse aux jeunes et aux personnes qui interviennent auprès des jeunes. En tant qu'organisation de soutien au programme Erasmus+, il représente une des sources européennes les plus complètes et les plus accessibles d'information gratuite sur les possibilités de mobilité internationale à des fins d'apprentissage.

La mobilité à des fins d'apprentissage (Learning mobility) permet d'augmenter l'employabilité des jeunes dans un contexte de demande croissante de compétences sur le marché de l'emploi. Par conséquent, la promotion par Eurodesk de la mobilité apprenante européenne contribue à faciliter la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

Au Luxembourg, Eurodesk est géré par l'Agence Nationale pour l'Information des Jeunes (ANIJ).

Eurodesk propose des informations sur :

- + les possibilités de mobilité des jeunes en Europe
- + les études, formations et stages à l'étranger
- + des opportunités internationales d'emploi
- + des échanges internationaux
- + des rencontres et initiatives de jeunes en Europe
- + les activités de volontariat européen
- + la participation des jeunes à des activités de dimension européenne.

www.eurodesk.lu



euro | guidance

Euroguidance, le réseau européen de centres nationaux de ressources pour l'orientation et la mobilité en Europe

Le réseau européen Euroguidance, cofinancé par la Commission européenne, s'adresse aux professionnels de l'orientation afin de :

- + développer la dimension européenne dans les actions d'orientation tout au long de la vie
- + fournir aux professionnels de l'orientation une information de qualité sur les possibilités de formation en Europe
- + promouvoir la mobilité en Europe

Il informe sur les structures d'orientation, sur les systèmes d'éducation et de formation des pays européens, sur les études et formations accessibles en Europe et sur les opportunités de mobilité – y compris les stages en entreprise.

Le réseau Euroguidance propose également des informations sur les programmes européens dans le domaine de l'éducation et de la formation (notamment le programme Erasmus+) et sur les modalités d'installation dans un autre pays européen.

D'autre part, le réseau informe sur les évolutions européennes en matière d'éducation et de formation, en particulier en ce qui concerne les outils de transparence des qualifications en Europe.

La mobilité transfrontalière, que ce soit au niveau de la Grande Région ou de l'Europe entière, est un aspect important de ses communications.

Anefore est en charge de la coordination administrative du **Centre national Euroguidance**, qui réunit toutes les autorités responsables de l'orientation au Luxembourg.

Le Centre national s'adresse en priorité aux professionnels-relais, mais aussi aux jeunes et aux adultes.

www.euroguidance.lu

www.euroguidance.eu



Eurydice

Le réseau Eurydice est un des outils stratégiques de soutien à la coopération européenne dans le domaine éducatif. Son activité consiste à recueillir et à diffuser des informations avérées sur les systèmes éducatifs et les politiques en Europe.

Le réseau Eurydice se compose de **43 unités nationales** situées dans les **38 pays** du programme Erasmus+ et gérées par une **unité de coordination** basée à Bruxelles auprès de l'agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture de la Commission européenne.

Les unités nationales européennes ont pour tâche de mettre en ligne, en collaboration avec les experts nationaux des secteurs concernés, des descriptifs actualisés du système éducatif et des réformes politiques de leur pays.

D'autre part, elles transmettent à l'unité centrale des informations avérées sur des aspects spécifiques en rapport avec le domaine éducatif. À partir de ces données, l'unité centrale rédige et publie des analyses comparatives et des synthèses qui se rapportent à tous les pays d'Europe.

Au Luxembourg, **Anefore est l'unité nationale du réseau Eurydice**. Elle gère la mise à jour des données publiées sur le site en ligne Eurydice.

Le site en ligne Eurydice*

Sur la plateforme web Eurydice, les différents **descriptifs nationaux** des systèmes éducatifs sont organisés selon une structure commune de chapitres, ce qui en facilite la comparaison transversale. Les contenus peuvent être consultés soit à partir d'un pays donné, soit à partir d'un des 14 chapitres, soit encore à travers un des articles ou thématiques mis en exergue.

Les rapports comparatifs Eurydice

L'unité de coordination élabore des **rapports comparatifs** qui éclairent divers aspects de l'éducation dans les pays d'Europe. Ces publications sont téléchargeables en accès libre à partir du site Eurydice. Elles abordent un large éventail de thématiques, dont voici quelques exemples :

- + Chiffres clés et indicateurs des systèmes éducatifs en Europe
- + Structures des systèmes éducatifs nationaux (sous forme de schémas comparables)
- + Enseignement obligatoire dans les différents pays
- + Temps d'instruction annuel dans l'enseignement à plein temps
- + Salaires du personnel enseignant et des directeurs d'écoles
- + Coût des études et systèmes de soutien financier aux étudiants
- + Enseignement des langues régionales ou minoritaires
- + Enseignement numérique
- + Politiques éducatives à l'égard des populations défavorisées ou des réfugiés
- + Politiques de promotion de la citoyenneté et éducation aux valeurs de liberté, de tolérance et de non-discrimination.

* https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/index_en.php_en



Youth Wiki

Youth Wiki est une encyclopédie en ligne consacrée aux politiques nationales dans le domaine de la jeunesse. Son ambition est de réaliser une base de données complète sur Internet concernant les structures nationales et les politiques et actions en faveur de la jeunesse.

L'objectif principal du Youth Wiki est de promouvoir la **coopération européenne** dans le domaine de la jeunesse et d'appuyer les politiques basées sur des faits. La plateforme en ligne fournit des informations avérées sur les politiques et actions en faveur de la jeunesse dans **34 systèmes** appartenant à **29 pays** d'Europe. Les 10 chapitres du Youth Wiki sont publiquement accessibles, comparables d'un pays à l'autre et régulièrement mis à jour. Leur structure correspond aux **priorités stratégiques** établies par la Commission européenne et les États membres dans le cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Le réseau Youth Wiki est subventionné par le programme **Erasmus+** sous l'action clé 3 (soutien à la réforme des politiques).

Les **correspondants nationaux** sont désignés par les gouvernements des 29 pays participants. Ils ont pour mission de mettre en ligne des descriptifs actualisés de leurs politiques nationales, réformes et actions en faveur des jeunes. Ces informations sont validées dans chaque pays par les experts nationaux.

L'**agence EACEA** de la Commission européenne coordonne le réseau. D'autre part, elle enrichit la plateforme Youth Wiki de cartes géographiques interactives, qui visualisent certains aspects de la politique pour la jeunesse dans les différents pays.

Au **Luxembourg**, le Youth Wiki est mis en œuvre sous la responsabilité de Anefore, en collaboration avec l'Université du Luxembourg qui agit en tant que fournisseur de contenus avérés, pertinents et validés par les autorités nationales.

Le site en ligne Youth Wiki*

Sur la plateforme Youth Wiki, les **descriptifs nationaux** sont organisés selon une structure commune, ce qui en facilite la comparaison transversale.

Actuellement, le Youth Wiki comporte 10 chapitres :

- + Gouvernance de la politique de jeunesse
- + Activités de volontariat
- + Emploi et entrepreneuriat
- + Inclusion sociale
- + Participation
- + Éducation et formation
- + Santé et bien-être
- + Créativité et culture
- + La jeunesse et le monde
- + Travail des jeunes.

Les contenus sont rédigés en anglais. Ils peuvent être consultés à partir d'un pays donné, à partir des 10 chapitres ou à partir de la page d'information générale sur la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Certains contenus sont également disponibles sous forme d'aperçus comparatifs.

Les aperçus comparatifs Youth Wiki

Les **aperçus comparatifs** sont des cartes géographiques interactives qui thématisent divers aspects de la situation des jeunes dans les pays d'Europe :

- + Activités de volontariat
- + Participation
- + Inclusion sociale.

Pour plus d'informations : (+352) 2478 5284
info@anefore.lu
www.anefore.lu

